



# Assemblée générale

## Conseil économique et social

Distr. générale  
1er juin 1999  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-quatrième session**  
Point 61 de la liste préliminaire\*  
**Restructuration et revitalisation**  
**de l'Organisation des Nations Unies**  
**dans les domaines économique et social**  
**et les domaines connexes**

**Conseil économique et social**  
**Session de fond de 1999**  
Point 8 de l'ordre du jour\*\*  
**Application des résolutions 50/227 et 52/12 B**  
**de l'Assemblée générale**

## **Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	2
II. Recommandations .....	4	2
III. Progrès accomplis dans l'application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale et de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social	5	5
IV. Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial .....	6	16

\* A/54/50.

\*\* E/1999/100 et Add.1.

## I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 1999/1 du 2 février 1999, dans laquelle le Conseil économique et social attendait avec intérêt le rapport annuel du Secrétaire général sur la poursuite de l'application des résolutions 50/227, en date du 24 mai 1996, et 52/12 B, en date du 19 décembre 1997, de l'Assemblée générale et de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, en date du 31 juillet 1998, qui doit être présenté au Conseil à sa session de fond de 1999. Dans sa résolution 1998/46, le Conseil avait également décidé de poursuivre ses travaux sur les questions en suspens concernant la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Il tient également compte de la résolution 45/264 de l'Assemblée [annexe, sect. IV (5)], en date du 13 mai 1991, dans laquelle celle-ci demandait que le Secrétaire général lui présente chaque année un rapport sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Le rapport est donc établi à l'intention de l'Assemblée et du Conseil, ce dernier étant invité à se concentrer sur les aspects du rapport relevant de son domaine de compétence.

2. La section II du rapport expose plusieurs des recommandations soumises au Conseil concernant la poursuite de l'application des diverses dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée et de la résolution 1998/46 du Conseil. La section III contient des informations sur les mesures prises par l'Assemblée et le Conseil pour donner suite aux dispositions de ces résolutions qui les concernent. Les informations relatives à l'application de la résolution 50/227 de l'Assemblée et de la résolution 1998/46 du Conseil sont présentées en deux colonnes : la colonne de gauche reprend les paragraphes des résolutions concernant les mesures à prendre; celle de droite rend compte de la suite donnée aux décisions contenues dans chacun des paragraphes. Les paragraphes de l'annexe I à la résolution 50/227 de l'Assemblée portant expressément sur le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Programme alimentaire mondial (PAM) (par. 76 à 78) sont examinés à la section IV afin que le Conseil puisse analyser en toute clarté l'application par ces organes des dispositions concernant essentiellement leurs méthodes de travail.

3. Le précédent rapport du Secrétaire général sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes présenté au Conseil à sa session de fond de 1998 (A/53/137-E/1998/66) contenait des informations relatives à l'application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale portant sur la période allant de l'adoption de la résolution à la session de fond du Conseil. Le présent rapport porte sur les dispositions dont l'application s'est poursuivie pendant les sessions de l'Assemblée et du Conseil en 1998 et dans le cadre des préparatifs des sessions de 1999. Des informations sont également fournies sur l'application des paragraphes pertinents de la résolution 1998/46 du Conseil, l'accent étant mis en particulier sur les commissions techniques.

## II. Recommandations

4. Les recommandations ci-dessous visent à faciliter davantage l'application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale et de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social. Elles portent sur : a) l'Assemblée générale; b) la documentation; c) le Conseil économique et social et ses commissions techniques; d) la coordination interinstitutions; et

e) les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières et commerciales internationales.

a) Assemblée générale

i) **L'Assemblée générale pourrait continuer d'organiser des discussions de groupe et des débats interactifs sur certains de ses domaines d'intérêt précis; des efforts particuliers devraient être faits pour associer davantage la Troisième Commission à ce type d'activités spéciales; des activités identiques pourraient être organisées aux sessions extraordinaires de l'Assemblée sur l'examen de l'application des résultats des grandes conférences et sommets des Nations Unies.**

ii) **Les bureaux de la Deuxième et de la Troisième Commissions pourraient tirer les leçons de l'expérience des deux bureaux de la cinquante-deuxième session et continuer d'envisager la possibilité d'examiner conjointement des questions ayant à la fois des aspects économiques et sociaux et des aspects liés aux droits de l'homme.**

iii) **Le texte des résolutions devrait être plus clair, concret et facilement applicable; les résultats attendus pourraient être rapportés au type de mandat défini, par exemple le programme de travail pour le secrétariat, l'orientation générale à l'intention du système des Nations Unies, les recommandations à l'intention des gouvernements, etc.**

b) Documentation et questions connexes

iv) **Il faudrait continuer d'examiner la possibilité de présenter sous forme de synthèse certains rapports demandés chaque année de sorte à soumettre à l'examen des organes intergouvernementaux des documents portant sur des questions plus précises.**

c) Le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires

v) **Le Conseil pourrait souhaiter tirer parti des progrès accomplis dans l'application des recommandations contenues dans le paragraphe 39 de l'annexe I de la résolution 50/227 de l'Assemblée concernant les réunions périodiques avec les bureaux et les secrétariats des commissions techniques, des organes subsidiaires et organes connexes et des conseils d'administration intéressés. Le Conseil pourrait également souhaiter demander aux bureaux des commissions techniques de procéder plus régulièrement à des échanges d'informations sur leurs programmes de travail, et notamment de transmettre aux autres organes subsidiaires les documents qui revêtent un intérêt pour leurs travaux (résolutions, plans d'action, rapports du Secrétaire général et des rapporteurs spéciaux, etc.).**

vi) **On pourrait rationaliser et regrouper davantage les points de l'ordre du jour du débat général dans le dessein de rendre l'examen par le Conseil des travaux de ses commissions techniques plus conforme à ses fonctions de gestion et de contrôle et aux objectifs de la résolution 50/227 de l'Assemblée. L'amélioration du rapport de synthèse sur les résultats des travaux des commissions techniques serait utile à cet égard. On pourrait également envisager la possibilité d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil un point relatif à l'examen des travaux des commissions techniques, au titre duquel le Conseil pourrait assumer ses responsabilités d'harmonisation et de coordination des programmes de travail.**

vii) **Le Conseil souhaitera peut-être organiser des consultations périodiques ouvertes et officieuses au cours desquelles les meilleures pratiques et les enseignements tirés tant au niveau national qu'à celui des institutions de**

développement pourraient être examinés; les débats pourraient être enrichis par la participation d'experts et d'universitaires choisis sur la base d'une représentation régionale équitable et de représentants d'organisations non gouvernementales. Il en serait de même des organes subsidiaires du Conseil.

viii) Le Conseil souhaitera peut-être examiner les modalités de participation des organisations non gouvernementales à toutes ses réunions ainsi qu'à celles de ses commissions techniques.

ix) Le Conseil pourrait également retenir des thèmes au titre desquels des activités sont menées par divers organes, par exemple lorsqu'un rapporteur spécial a été nommé par la Commission des droits de l'homme, un ou plusieurs autres organes jouent un rôle normatif et l'assistance technique est fournie par les fonds et programmes des Nations Unies; la tenue de sessions ou la mise en place de groupes offrant expressément un cadre pour l'examen de tous les éléments de ses thèmes permettrait d'harmoniser l'approche de l'Organisation des Nations Unies et de renforcer la politique de l'Organisation dans ces domaines et d'accroître le rôle de coordination et d'orientation du Conseil.

x) Le Conseil pourrait encourager les commissions techniques à appliquer, si elles ne l'ont pas déjà fait, les dispositions pertinentes de l'annexe II de la résolution 1998/46 du Conseil, en particulier celles ayant trait à l'adoption de programmes de travail pluriannuels et au suivi coordonné des grandes conférences et sommets des Nations Unies.

xi) Pour que le Conseil tire le meilleur parti des travaux du Comité des politiques du développement, il devrait adopter le programme de travail du Comité à sa session de fond de juillet plutôt qu'à sa session d'organisation, ce qui donnerait au Comité suffisamment de temps pour élaborer des documents et donner des avis au Conseil.

xii) Pour accroître l'efficacité des travaux du Conseil et son aptitude à traiter les questions en faisant preuve de souplesse au cours de l'année, le Président du Conseil a proposé de ne pas retenir les différentes sessions du Conseil sous leur appellation actuelle, à savoir session d'organisation, reprise de la session d'organisation et session de fond, mais que le Conseil continue de tenir une session annuelle de quatre semaines en juillet, tour à tour à New York et à Genève comme c'est le cas actuellement. Le Conseil continuera également d'élire son bureau en janvier et de tenir une réunion au début de février pour examiner les questions d'organisation et une autre en mai pour procéder aux élections.

d) Coordination interinstitutions

xiii) Le Conseil pourrait tirer des enseignements des discussions de groupe tenues dans le cadre des préparatifs du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination et déterminer les moyens les plus productifs d'assurer la participation des responsables de haut niveau des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des départements du Secrétariat aux sessions du Conseil.

e) Relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières et commerciales internationales

xiv) Le Conseil pourrait souhaiter examiner le mode de présentation et les modalités des sessions futures de la réunion spéciale de haut niveau organisées à une date proche des réunions semi-annuelles des institutions de Bretton Woods

en vue de veiller notamment à ce que l'accent soit mis sur une ou deux principales questions de fond, de faire en sorte que suffisamment de temps soit consacré à un échange de vues et d'examiner sa participation au débat de haut niveau.

xv) Le Conseil pourrait adopter la même démarche avec les institutions commerciales, en particulier la CNUCED et l'Organisation mondiale du commerce, et examiner l'incidence socioéconomique des politiques commerciales, en particulier dans le cadre du prochain cycle de négociations concernant la libéralisation du commerce.

### **III. Progrès accomplis dans l'application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale et de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social**

5. La présente section contient des informations sur l'application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale et de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social. Ces informations sont présentées en deux colonnes par souci de clarté. Il convient de noter que la colonne de gauche ne suit pas nécessairement l'ordre des paragraphes pertinents. Lorsqu'il y a lieu, les paragraphes supposés porter sur des questions identiques ont été regroupés afin de permettre au Conseil de se faire une idée plus nette de l'application des résolutions concernant les questions connexes. En outre, les paragraphes concernant essentiellement les méthodes de travail et portés à l'attention des conseils d'administration des fonds et programmes sont examinés séparément à la section IV.

## I. Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

...  
le Conseil économique et social devrait examiner chaque année, dans le cadre du débat qu'il consacre aux activités opérationnelles, la situation financière d'ensemble des fonds et des programmes, ... et faire des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale ainsi qu'aux fonds et programmes (par. 11).

Les organes directeurs des différents programmes et fonds ... devront adopter ... un objectif précis et réaliste pour les ressources de base ... conformément aux décisions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, les organes directeurs de chaque programme et fonds devront prendre des décisions concernant leurs propres arrangements de financement (par. 12).

## II. Assemblée générale

Le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies devrait être encouragé à étudier ... le recours à des mécanismes novateurs, conformes au Règlement intérieur de l'Assemblée ... (par. 19).

Le Secrétariat et les représentants des institutions spécialisées sont priés de fournir, s'il y a lieu, au moins une semaine avant l'ouverture de la session de l'Assemblée générale, des exposés de synthèse sur les questions inscrites à l'ordre du jour (par. 31).

Il est nécessaire d'accroître la cohérence et la complémentarité entre les travaux de la Deuxième et de la Troisième Commission (par. 21).

Il est nécessaire d'envisager des mesures qui permettraient d'examiner le rapport du Conseil économique et social de façon coordonnée au cours de la session de l'Assemblée générale (par. 22).

Des informations concernant le financement des activités opérationnelles de développement figurent dans le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil économique et social au titre du point 3 b) de son ordre du jour intitulé «Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement : suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale».

Le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal pour 1998 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/53/226 et Add.1 à 4) contient un examen récent de la question des ressources de base et autres ressources complémentaires effectué par les conseils d'administration des fonds et programmes.

À sa cinquante-troisième session, l'Assemblée générale a introduit une innovation unique dans ses méthodes de travail en organisant une réunion de haut niveau sur le thème des répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance et de leurs incidences politiques, qui a consisté en un débat en séance plénière, au cours duquel le Secrétaire général a pris la parole, deux tables rondes ministérielles sur les mesures prises aux niveaux national et international pour faire face à la mondialisation et deux séances de groupes de discussion officiels. Ces groupes ont permis d'élargir la réflexion grâce à la participation du secteur privé, des milieux universitaires, des syndicats et de l'ensemble de la société civile. Ayant clairement reconnu le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la recherche de solutions aux aspects économiques du développement, l'Assemblée a décidé d'organiser tous les deux ans une relance du dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement et d'examiner à nouveau les moyens de faire face à la crise financière à sa cinquante-quatrième session.

Dix séances de discussions de groupe et manifestations spéciales ont été organisées en vue d'examiner les principales questions liées au développement durable, à la coopération économique, à l'élimination de la pauvreté et aux droits de l'homme. Les discussions ont été enrichies par la participation d'un certain nombre de personnalités (environ 35 % des participants) extérieures au système des Nations Unies.

Le Président du Conseil économique et social a également fait un exposé spécial sur l'élimination de la pauvreté à la Deuxième Commission.

Le Secrétaire général a lancé l'Année internationale des personnes âgées et le Président de l'Assemblée générale a ouvert, en présence du Secrétaire général et du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, les cérémonies marquant le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, au cours desquelles 120 États Membres ont fait des déclarations. L'Assemblée a également remis à six lauréats le Prix des droits de l'homme des Nations Unies pour leur détermination et leur courage.

En outre, les responsables de haut niveau du Secrétariat, les chefs de secrétariat des institutions, fonds et programmes, les représentants spéciaux et les rapporteurs spéciaux ont tenu 17 séances d'information à l'intention des délégations aux Deuxième et Troisième Commissions.

Les bureaux de la Deuxième et de la Troisième Commission se réunissent maintenant pour examiner leurs programmes de travail et échanger des informations sur les questions inscrites à leur ordre du jour, afin d'éviter d'éventuels chevauchements ou doubles emplois.

Le rapport du Conseil économique et social est examiné dans quatre des grandes commissions et dans les séances plénières. Dans ce cadre, des consultations ont eu lieu entre le bureau du Conseil et ceux de la Deuxième et de la Troisième Commission pour discuter de l'examen coordonné du rapport.

Dans la mesure du possible, les débats de la Deuxième et de la Troisième Commission ne devraient commencer que lorsque le débat général a pris fin en séance plénière (par. 23).

Pour les questions de procédure, il conviendrait d'utiliser au maximum des décisions au lieu des résolutions. Les résolutions devraient être plus courtes, surtout leur préambule. Lorsqu'ils examineront l'ordre du jour de leurs commissions respectives, les bureaux pourraient déterminer les questions ou groupes de questions connexes qui pourraient faire l'objet de résolutions communes et formuler des recommandations à cet égard (par. 24).

Pour faciliter les débats sur la base d'une approche intégrée des questions de développement, il faudra envisager la possibilité de choisir un ou plusieurs thèmes principaux, sur lesquels serait axé le débat de fond tenu au titre de chaque groupe de questions, étant entendu que les délégations auraient le droit d'aborder n'importe quelle autre question lors des débats (par. 27)

Avant le début du débat général d'une commission, des consultations devraient être tenues dans le cadre d'une session d'organisation, afin que la Commission puisse se prononcer, sur la base de propositions émanant du bureau, sur le regroupement des questions inscrites à l'ordre du jour et, chaque fois que possible, sur les thèmes principaux auxquels seraient consacrés ces groupes de questions, eu égard au contenu du rapport présenté, ainsi que sur les questions devant être soumises à un débat et celles devant faire l'objet d'une précision ou d'une résolution sans être soumises à un débat formel (par. 28).

### III. Documentation et questions connexes

La Deuxième Commission devrait recourir davantage aux documents de base pertinents tels que *La situation économique et sociale dans le monde*, le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Rapport sur le développement dans le monde* et les *Perspectives de l'économie mondiale*; pour ce qui est de l'établissement des deux premiers rapports, il conviendrait de renforcer la coopération et la coordination entre le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement afin d'accroître la complémentarité de ces documents (par. 32).

Les débats de la Deuxième et de la Troisième Commission ont commencé après le débat général en plénière de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale.

À la Deuxième Commission, le nombre des résolutions a été réduit de 46 en 1994 à 31 en 1997 et 33 en 1998. La Troisième Commission a également réduit sensiblement le nombre de ses résolutions : de 71 en 1994, on est passé à 69 en 1997 et 59 en 1998, dont 31 adoptées au titre du point 110 de l'ordre du jour intitulé «Questions relatives aux droits de l'homme».

En application des résolutions 48/264, en date du 29 juillet 1994, et 51/241, en date du 31 juillet 1997, de l'Assemblée générale, la Deuxième et la Troisième Commission se sont appliquées encore davantage à axer le débat sur les groupes ou sous-groupes de questions inscrites à l'ordre du jour. À l'issue de chacune de ses sessions, la Troisième Commission consacre une ou deux réunions à un examen approfondi de son ordre du jour et des mesures visant à améliorer son mode de fonctionnement. Les travaux de la Troisième Commission se sont articulés autour de deux pôles (questions sociales et connexes, et droits de l'homme et questions connexes) et de certaines questions intimement liées (drogue et crime, promotion de la femme et suivi de la Conférence de Beijing). Des consultations informelles ont été organisées avant le début du débat général.

L'inscription de points à l'ordre du jour tous les deux ans a été introduite aux cinquante-et-unième et cinquante-deuxième sessions de l'Assemblée générale. Aucun point supplémentaire n'a été inscrit à l'ordre du jour de la Deuxième Commission à la cinquante-troisième session. Les activités opérationnelles font l'objet d'un examen triennal.

Dans 11 résolutions sur les 33 adoptées par la Deuxième Commission et 10 adoptées par la Troisième Commission à la cinquante-troisième session, il a été demandé que l'application de la résolution soit examinée et que le Secrétaire général présente un rapport à la cinquante-cinquième session ou plus tard. À la Troisième Commission, les rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme ont été priés, à maintes reprises, de présenter des rapports. Dans d'autres résolutions, il a été demandé de présenter un rapport à un organe subsidiaire. Toutefois, il semble difficile à ce stade de pousser plus avant l'inscription de points de l'ordre du jour et la présentation de rapports pour les deux ou trois ans.

*La Situation économique et sociale dans le monde* est disponible pour le débat de haut niveau du Conseil économique et social et une version mise à jour est soumise à la Deuxième Commission. En outre, le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *Rapport sur le développement dans le monde* sont mis à la disposition de la Deuxième Commission. Les *Perspectives de l'économie mondiale* paraissent deux fois par an, en mai et en octobre. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU (avec lequel a été fusionné le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) et la CNUCED ont procédé à un examen de leurs activités dans le domaine macroéconomique afin de renforcer leur coopération. En conséquence, un rapport conjoint sur la situation et les perspectives de l'économie mondiale sera publié chaque année, en remplacement de la première partie de la *Situation économique et sociale dans le monde* et du rapport du Département des affaires économiques et sociales sur l'état de l'économie mondiale. Le rapport fournira des analyses fiables et des politiques cohérentes pour toutes les activités macroéconomiques du système des Nations Unies et servirait de base à l'élaboration des études économiques régionales et d'autres rapports pertinents de l'Organisation. Le premier rapport conjoint sur *La situation et les perspectives de l'économie mondiale pour 1999* sera publié cette année.

Il conviendrait aussi de continuer à s'efforcer de présenter toute la documentation sous forme électronique, en particulier aux fins de diffusion sur Internet, en temps voulu et dans les limites des ressources existantes (par. 33).

Afin de rationaliser et de simplifier les modalités d'établissement des rapports, la Deuxième et la Troisième Commission devront, lorsqu'elles examineront en fin de session leurs projets de programme de travail pour les sessions futures, envisager des décisions de procédure concernant les rapports demandés, y compris, lorsque cela est possible, des rapports intégrés sur des questions étroitement liées entre elles, ainsi que les questions inscrites à l'ordre du jour des sessions futures (par. 34).

#### IV. Conseil économique et social

Dans le cadre du suivi des conférences des Nations Unies, le Conseil doit veiller à l'harmonisation et à la coordination des ordres du jour et des programmes de travail des commissions techniques en s'employant à promouvoir une répartition plus nette des tâches entre ses organes et en leur donnant des directives précises... Le Conseil pourrait organiser périodiquement des réunions portant sur des questions précises afin de permettre l'établissement d'un dialogue plus soutenu avec les présidents et les secrétariats, selon le cas, des commissions techniques, des autres organes subsidiaires et des organes connexes ainsi que des conseils d'administration concernés... (par. 39)

Il conviendrait de renforcer et de rendre plus concrets les résultats obtenus à l'issue de chaque débat du Conseil. Tous les éléments concernés du système des Nations Unies devraient pleinement assurer l'application et le suivi des résolutions, des décisions et des conclusions concertées. Le Conseil et l'Assemblée générale devraient surveiller régulièrement ce processus, selon qu'il convient (par. 44).

*La situation économique et sociale dans le monde* portera essentiellement sur l'analyse intégrée du développement économique et social aux niveaux mondial et national, alors que le *Rapport sur le commerce et le développement* portera sur le traitement intégré du développement et les questions intimement liées dans le domaine du commerce, de la finance, de la technologie et de l'investissement.

En application du plan informatique mis en place par le Secrétaire général pour permettre aux missions permanentes auprès de l'ONU et au grand public d'accéder directement aux documents et aux informations appropriées des Nations Unies, les documents et les rapports sont progressivement disponibles sur le disque optique et sur Internet sous forme provisoire.

Chaque commission technique du Conseil économique et social dispose d'un site Web propre présentant les documents des dernières sessions de la Commission, tout comme le Conseil dont, outre les documents de présession, le débat de haut niveau de juillet 1999 sera retransmis en direct sur Internet.

Le Sous-Groupe technique du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée sur l'informatique a également poursuivi ses travaux dans ce domaine.

Les commissions ont continué à examiner toutes les décisions de procédure concernant les rapports demandés. Toutefois, les progrès dans ce domaine ont été limités à ce jour.

Un rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 1998 (E/1999/3) a été soumis au Conseil pour l'aider dans son rôle de coordination en mettant en évidence les corrélations, les complémentarités et les chevauchements dans les travaux des organes subsidiaires ainsi que les questions de portée générale qui en résultent. Dans sa résolution 1999/1, le Conseil a accueilli favorablement la plupart des recommandations figurant dans le rapport. Il a donné des directives sur les moyens d'assurer une harmonisation et une coordination renforcées des programmes de travail des commissions techniques. Les directives du Conseil ont été communiquées à ces commissions. Le Conseil a aussi prié le Secrétaire général d'établir un rapport de synthèse sur les travaux de ses commissions techniques en 1999 qui serait examiné à la session de fond du Conseil.

Des progrès considérables ont été faits dans ce domaine, particulièrement grâce aux réunions conjointes du Bureau du Conseil économique et social et des bureaux des commissions techniques. Ces réunions ont eu lieu avec toutes les commissions basées à New York et des vidéoconférences ont été organisées avec celles qui sont basées à Genève et à Vienne. Les objectifs ont été principalement de s'informer des effets donnés aux recommandations du Conseil et d'assurer le suivi intégré des grandes conférences et des sommets des Nations Unies ainsi que la continuité des bureaux des commissions techniques. M. Valdivieso et M. Mangoela, Vice-Présidents du Conseil, soumettront un rapport au Conseil sur ces réunions. Les commissions techniques ont aussi tenu entre elles des réunions bilatérales et trilatérales.

Pour la première fois dans l'histoire du Conseil, le débat de haut niveau a donné lieu à un communiqué ministériel lors de la session de fond du Conseil en 1998. La constitution de cinq groupes chargés de préparer le débat de haut niveau en 1999 et l'organisation de consultations officielles préalables visent à renforcer l'utilité du débat en le rendant plus concret et doit permettre l'adoption d'un communiqué en temps opportun.



Les débats sur la coordination et sur les questions humanitaires ont abouti à des conclusions concertées portant, respectivement, sur la coordination des politiques et des activités des institutions spécialisées et des autres organes du système des Nations Unies au sujet du suivi et de l'exécution coordonnés de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne (conclusions concertées 1998/2) et sur l'assistance économique spéciale, l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe (conclusions concertées 1998/1). Un rapport sur les résultats du débat consacré à la coordination est soumis au Conseil. Au cours du débat sur les activités opérationnelles pour le développement, le Conseil a adopté la résolution 1998/42 du 31 juillet 1998, qui a contribué à préparer l'examen triennal de la politique d'ensemble.

Des lettres du Président du Conseil économique et social, attirant l'attention sur le communiqué ministériel et sur les conclusions concertées adoptées lors du débat consacré aux questions de coordination, ont été adressées aux présidents des conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies et des commissions techniques du Conseil, ainsi qu'aux chefs de secrétariat des institutions spécialisées et aux secrétaires exécutifs des commissions régionales. Des lettres ont été adressées également aux institutions de Bretton Woods et aux banques régionales.

À titre d'exemple d'activités de suivi entreprises par une institution spécialisée, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a porté à l'attention des États membres de cette institution les résultats issus de la session du Conseil, mettant en relief les décisions du Conseil qui avaient un lien avec les activités de l'Organisation.

Conformément à ses conclusions concertées 1998/1, le Conseil économique et social a tenu des consultations officielles sur les possibilités d'améliorer le débat consacré aux affaires humanitaires et a adopté la décision 1999/208 du 5 février 1999.

Le Conseil économique et social définira le thème de son débat de haut niveau... (par. 53).

Le Conseil a choisi les thèmes du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de 1999 au cours de sa session de fond de 1998 (décision du Conseil 1998/298 du 5 août 1998).

À sa session d'organisation pour 1999, le Conseil a prié le Comité de la planification du développement d'examiner le thème du débat de haut niveau de 1999. Cependant, étant donné le peu de temps disponible à cette fin, il est souhaitable qu'à l'avenir, le programme de travail du Comité soit arrêté à la session de fond du Conseil plutôt qu'à la session d'organisation.

Des propositions au sujet d'un thème pour l'année 2000 seront soumises au Conseil à sa session de fond de 1999.

Le Secrétaire général est prié d'inclure dans son rapport destiné au débat de haut niveau toutes les questions pertinentes qui pourraient être examinées durant la session ... en mettant à profit l'apport des divers organes compétents du système des Nations Unies... (par. 54).

Le rapport du Secrétaire général sur le thème du débat de haut niveau de 1999, à savoir «Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : l'autonomisation et la promotion de la femme», a été établi par le secrétariat de l'Organisation internationale du Travail (OIT) avec la coopération du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, du PNUD, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Une note du Secrétaire général a transmis le rapport sur le thème «Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation» (E/1998/55), établi conjointement par les secrétariats de la CNUCED et de l'Organisation mondiale du commerce, qui a été soumis pour le haut niveau de 1998.

Afin de mieux cibler le dialogue de fond, il conviendrait d'envisager la possibilité que des rapports conjoints soient établis par les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce (par. 55).

Les résultats du débat de haut niveau devraient normalement prendre la forme de conclusions concertées auxquelles donneraient suite tous les organes et organismes compétents du système des Nations Unies (par. 56). (Ce paragraphe est lié de près au paragraphe 44 : voir ci-dessus).

Le Conseil économique et social a adopté les conclusions concertées 1997/1 à l'issue de son débat de haut niveau de 1997 et un communiqué ministériel en 1998. Ce dernier document a été porté à l'attention de tous les organes et organismes compétents du système et de l'Assemblée générale dans le cadre du rapport annuel du Conseil à l'Assemblée. L'Assemblée générale, dans sa résolution 53/169 du 15 décembre 1998 sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance a mentionné le communiqué ministériel et prié le Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée sur son application.

Il conviendrait d'appliquer les conclusions concertées du Conseil en ce qui concerne le choix de thèmes intersectoriels communs aux grandes conférences internationales ou la contribution à apporter à l'examen général de l'application du programme d'action d'une conférence des Nations Unies. Lors de la session d'organisation du Conseil, il conviendrait d'envisager de choisir un deuxième thème portant sur des questions sectorielles concrètes (par. 57).

Il conviendrait de renforcer la fonction première de ce débat (général), qui est d'examiner de manière concrète les activités, rapports et recommandations des organes subsidiaires du Conseil, en évitant la répétition des débats tenus dans ces organes et en faisant porter l'attention sur les grandes questions de politique générale qui appellent une action prioritaire et coordonnée de l'ensemble du système des Nations Unies (par. 66).

Le Conseil devrait revoir périodiquement l'ordre du jour de son débat général... (par. 67).

Il conviendrait de demander que les rapports des organes subsidiaires comprennent un résumé analytique ... et qu'ils indiquent clairement ... les questions portées à l'attention du Conseil ou appelant une décision de sa part. Le Secrétariat devrait regrouper ces questions dans un seul document... (par. 68).

#### V. Commissions techniques, commissions régionales et groupes d'experts

Le Conseil entreprendra un examen des mandats, de la composition, des fonctions et des méthodes de travail de ces commissions techniques et groupes d'experts et autres organes, pour assurer des débats plus efficaces et mieux coordonnés et obtenir de meilleurs résultats (par. 70 et 71).

Ces dernières années, les commissions techniques ont entrepris de faire le point sur leurs propres méthodes de travail et devraient poursuivre cet examen en tirant parti de l'expérience acquise (résolution 1998/46 du Conseil économique et social, annexe II, par. 1).

Compte tenu des interactions des questions et de leur interdépendance, il faut que les commissions techniques coordonnent davantage leurs activités tout en prêtant une attention vigilante à leur mandat et à leur statut particulier. Le Conseil économique et social a un rôle majeur à jouer à cet égard. Il pourra donc être utile d'adopter un programme thématique pluriannuel pour les commissions techniques chargées du suivi des grandes conférences des Nations Unies (résolution 1998/46 du Conseil économique et social, annexe II, sect. A, par. 2).

Conformément aux conclusions concertées 1995/1 du Conseil économique et social sur la coordination du suivi par les organismes des Nations Unies et l'application des résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, le Conseil a adopté le thème du débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de 1999 : «Développement de l'Afrique : application et suivi coordonné des initiatives sur le développement de l'Afrique par les organismes des Nations Unies». Aucun thème sectoriel n'a été choisi. Des propositions au sujet d'un thème pour le débat consacré aux questions de coordination en 2000 seront soumises au Conseil économique et social à sa session de fond de 1999.

Dans sa proposition de réforme, le Secrétaire général a relevé que le débat général devrait être mieux ciblé et tourné davantage vers les questions de politique générale tout en accordant une attention suffisante aux corrélations entre les rapports des organes subsidiaires. Le rapport de synthèse sur les résultats des travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 1998 devrait aider le Conseil à exercer son rôle de coordination (E/1999/3).

Dans son rapport précédent sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes (A/53/137-E/1998/66), le Secrétaire général a recommandé également de rationaliser et de regrouper davantage les questions inscrites à l'ordre du jour du débat général afin de renforcer les fonctions de direction et de surveillance du Conseil économique et social conformément aux objectifs énoncés dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale.

Le Conseil a réexaminé son ordre du jour et les besoins de documentation connexe lors de la session d'organisation de février 1999.

Seule la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale s'est conformée à cette demande en 1998. Dans sa résolution 1999/1 du 2 février 1999, le Conseil a prié les commissions techniques qui ne l'avaient pas encore fait de donner application à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale au sujet de l'inclusion de résumés analytiques de leurs résolutions ou décisions et de l'indication des questions portées à l'attention du Conseil ou appelant une décision de sa part.

Le Conseil économique et social a adopté la résolution 1998/46 sur les mesures de restructuration des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, dont l'annexe II contient des recommandations applicables à l'égard des commissions techniques du Conseil chargées de responsabilités concrètes pour le suivi des grandes conférences des Nations Unies.

Les commissions techniques ont entrepris une rationalisation de leurs méthodes de travail. Certaines d'entre elles ont constitué des groupes spéciaux chargés de faire des propositions supplémentaires adaptées aux particularités de la commission. Ainsi, la Commission des stupéfiants a constitué un groupe d'experts de haut niveau chargé d'examiner et de soumettre des propositions sur le renforcement du mécanisme des Nations Unies pour la lutte contre les drogues, y compris les méthodes de travail de la commission elle-même. De son côté, la Commission des droits de l'homme procède, elle aussi, à un examen approfondi des mécanismes dans le domaine des droits de l'homme, englobant les méthodes de travail et les procédures de la commission.

Plusieurs commissions ont adopté un programme de travail pluriannuel pour permettre un meilleur suivi des grandes conférences des Nations Unies. Ainsi, la Commission de la condition de la femme a adopté un tel programme pour une approche ciblée et thématique qui a abouti à un examen et une évaluation du programme d'action adopté par la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Des méthodes similaires ont été adoptées par la Commission du développement durable et la Commission de la population et du développement. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a adopté un programme thématique pluriannuel en choisissant un thème spécial pour chaque session de la commission et en désignant des sujets qui requièrent une attention particulière dans le domaine de l'assistance technique (par exemple : «la prévention du crime» pour la session de la commission de 1999).

La coordination entre les commissions techniques s'est renforcée de diverses manières ces dernières années. En faisant un thème commun de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, il a été possible de tenir compte des travaux de la Commission de la femme dans les activités des autres commissions. Pour faciliter cette activité, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme a pris la parole devant la Commission des droits de l'homme et devant la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à leurs dernières sessions. Les réunions conjointes des bureaux des commissions techniques ont aidé également à améliorer la coordination. Par exemple, les présidents de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, toutes deux basées à Vienne, ont été invités réciproquement à assister aux réunions de consultations intersessions.

Le rapport de synthèse établi par le Secrétariat à partir des rapports des organes subsidiaires vise à aider le Conseil et les commissions techniques à définir les domaines où des chevauchements pourraient exister dans leurs activités. Il contient en outre des propositions sur les possibilités d'améliorer la coordination.

Le bureau du Conseil économique et social a saisi l'occasion offerte par les réunions conjointes avec les bureaux des commissions techniques pour souligner qu'il faut élargir l'interaction parmi les organes subsidiaires du Conseil. Ces réunions, sur lesquelles un rapport sera remis au Conseil, ont montré clairement qu'il faut échanger plus systématiquement des renseignements entre les commissions techniques, et renforcer la collaboration entre les secrétariats de ces organes, et qu'il incombe aux gouvernements de coordonner les positions à l'échelon national.

Le Bureau joue un rôle essentiel dans la préparation et la réussite des réunions. Il serait préférable que le nouveau Bureau soit élu immédiatement après la conclusion des travaux de la précédente session de la Commission, selon qu'il conviendra (résolution 1998/46 du Conseil économique et social, annexe II, section B, par. 14).

Les bureaux jouent un rôle primordial dans la préparation des sessions des commissions techniques. La plupart d'entre eux ont tenu des réunions entre les sessions au cours de la période examinée. Le bureau de la Commission des droits de l'homme, chargé d'examiner les mécanismes des droits de l'homme, s'est réuni chaque mois dans l'intervalle des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission.

Le bureau de la Commission du développement durable est le seul qui ait été élu immédiatement après la clôture de la précédente session de la commission. Cependant, dans un projet de résolution recommandé au Conseil économique et social pour adoption à sa session de 1999, la Commission des stupéfiants a décidé elle-aussi d'adopter cette pratique.

Il convient de rappeler également que la Commission de la condition de la femme élit son bureau pour une durée de deux ans.

Grâce à ces efforts, l'activité des commissions est aujourd'hui permanente et non plus limitée à la durée des sessions officielles de ces organes. Cette évolution facilite la recherche d'un consensus autant qu'elle permet un approfondissement des discussions sur les sujets qui relèvent de la compétence des commissions. Les réunions conjointes du bureau du Conseil économique et social et des bureaux des commissions techniques ont également mis en évidence le besoin de continuité dans la composition des bureaux des commissions techniques.

La résolution du Conseil économique et social souligne le besoin de débats approfondis et ciblés, et suggère l'organisation de groupes d'experts et de réunions entre les sessions afin d'identifier les principales questions et les solutions (résolution 1998/46 du Conseil économique et social, annexe II, section A).

Les commissions techniques utilisent de plus en plus la formule des tables rondes et des groupes de travail pour cibler les travaux sur les questions pratiques et techniques et pour tirer parti des expériences nationales pertinentes. Ainsi, la Commission du développement durable réunit des groupes de travail intersessions dans trois grands domaines relevant de sa compétence. À sa session de 1999, la Commission du développement social a tenu une table ronde sur l'éducation de base pour tous, en coopération avec l'UNICEF.

La résolution demande également une large participation aux sessions des commissions, comportant la présence de représentants de haut niveau venant des capitales et responsables du suivi concret des conférences des Nations Unies, et associant les organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes (résolution 1998/46 du Conseil économique et social, annexe II, section C).

Le programme de travail de différentes commissions contient aussi désormais des dispositions pour renforcer le dialogue avec les experts. Par exemple, la Commission des établissements humains consacre une partie de son débat de haut niveau à un débat général avec les maires et organise, au titre de divers points de l'ordre du jour, un dialogue de fond avec les collectivités locales et les autres partenaires. La Commission de la condition de la femme consacre également du temps à des exposés faits par des spécialistes venant des mécanismes nationaux de promotion de la femme. Ces spécialistes sont choisis par les groupes régionaux chargés d'assurer un dialogue structuré sur les expériences et les bonnes pratiques nationales dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.

Le niveau de participation aux travaux des commissions techniques comme au Conseil économique et social s'est amélioré considérablement ces dernières années et des responsables de haut niveau venus des capitales assistent de plus en plus et de manière régulière aux réunions de ces organes.

Le nombre d'organisations non gouvernementales qui participent aux sessions des diverses commissions n'a jamais été aussi élevé que cette année. Il a parfois même été difficile de répondre favorablement aux demandes d'interventions émanant des représentants des organisations non gouvernementales. Cette évolution positive signale un intérêt considérable de la part de la société civile mais elle soulève aussi des préoccupations quant aux modalités à adapter pour la participation des organisations non gouvernementales.

Quant aux organisations intergouvernementales, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE) a continué à participer aux sessions de la Commission de statistique et aux réunions officielles du Conseil économique et social sur les activités exécutées par le système des Nations Unies et les autres institutions internationales et nationales compétentes au sujet d'indicateurs de base pour mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du suivi intégré et coordonné de tous les aspects des grandes conférences et des réunions au sommet des Nations Unies.

Le Conseil prendra les dispositions nécessaires en vue de l'examen des commissions régionales... (par. 74 et 75).

Le Conseil a adopté la résolution 1998/46 sur des mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, dont l'annexe III énonce des mesures qui se rapportent aux commissions régionales. Des renseignements sur les dispositions prises par les commissions régionales pour donner suite à cette résolution figureront dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes qui sera examiné par le Conseil au cours du débat général.

#### **VI. Organes directeurs des programmes et fonds de développement des Nations Unies**

##### **VII. Coordination interinstitutions**

Dans le contexte des débats sur un agenda pour le développement, les relations du Conseil économique et social avec les institutions spécialisées seront examinées de près (par. 79).

Voir la section IV du présent contrat.

Conformément à l'Agenda pour le développement, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/240, le Conseil économique et social a renforcé son rôle de mécanisme central de coordination du système des Nations Unies grâce à une interaction accrue avec les institutions spécialisées et les fonds et programmes.

Au cours de la session de fond du Conseil économique et social, les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies dialoguent activement avec le Conseil dans le cadre de tous les débats; ainsi, il est actuellement organisé, en vue de la session de fond de 1999, deux tables rondes auxquelles participeront un grand nombre de chefs de secrétariat qui examineront la manière dont leur organisation collabore avec d'autres composantes du système à la promotion d'une action concertée en vue de relever le défi que représente le développement de l'Afrique. Des tables rondes analogues auxquelles participeront certains chefs de secrétariat du Comité permanent interorganisations ainsi que les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs des affaires humanitaires travaillant dans des pays frappés par des catastrophes naturelles et des situations d'urgence complexes, auront lieu dans le cadre du débat consacré aux affaires humanitaires du Conseil.

Il est également rappelé que les institutions font des propositions concernant les thèmes à retenir pour le débat de haut niveau et le débat consacré à la coordination du Conseil économique et social.

Le Comité administratif de coordination devrait présenter les aspects thématiques de son rapport au Conseil économique et social lors du débat de ce dernier consacré aux questions de coordination ainsi que dans le cadre des parties restantes du débat général; les membres du CAC devraient dialoguer activement avec le Conseil au sujet des moyens d'améliorer la coordination interinstitutions (par. 81).

Comme suite à la demande du Conseil économique et social tendant à organiser régulièrement des réunions d'information sur les résultats de la session du Comité administratif de coordination (CAC), le Secrétaire général a continué de rendre compte au Conseil des travaux du CAC en 1999 lors de la session d'organisation de 1999, le 3 février 1999, et lors de la reprise de la session d'organisation, le 25 mars 1999. Une autre réunion d'information sur les résultats de la première session ordinaire du CAC en 1999 a été organisée à l'intention du Conseil le 7 mai.

De façon à améliorer la coordination et les résultats des travaux, il conviendrait de continuer à mettre à contribution les réunions périodiques de tous les fonctionnaires du secrétariat concernés par les secteurs économique et social sous l'autorité du Secrétaire général; les résultats de ces réunions devraient être régulièrement présentés au Conseil économique et social (par. 82).

Le rapport annuel d'ensemble du CAC, qui est présenté lors du débat général du Conseil au titre de la question relative à la coordination, au programme et aux questions diverses, permet au Conseil d'engager un dialogue plus approfondi avec les membres du CAC; les sections pertinentes de ce rapport sont également communiquées pour d'autres débats.

Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales et le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement se réunissent régulièrement pour promouvoir une coordination efficace entre les départements organiques du Secrétariat et les organes opérationnels. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales a établi un rapport intitulé «Pour un nouveau système financier international», qui a été distribué aux États Membres en février 1999. Un autre rapport sur la recherche de solutions aux problèmes d'endettement des pays en développement a été communiqué aux États Membres en mai 1999. Des informations sur les travaux du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement figurent dans le rapport sur les activités opérationnelles présenté au Conseil économique et social.

Le Groupe de gestion de haut niveau, qui est composé des membres des quatre comités exécutifs (paix et sécurité, affaires humanitaires, affaires économiques et sociales et développement) et d'autres hauts responsables continue de se réunir de manière régulière en tant que cabinet du Secrétaire général et organe central de la planification des politiques. Ce Groupe assure également la cohérence des travaux des quatre comités exécutifs.

#### **VIII. Relations entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières et commerciales internationales**

Afin d'améliorer la communication et la coopération au niveau intergouvernemental entre le Conseil et les institutions financières et commerciales internationales ... le Conseil devrait organiser périodiquement des réunions spéciales de haut niveau à une date proche de celle des réunions semestrielles des institutions de Bretton Woods ... (par. 88).

À l'issue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods en avril 1998, l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/172, a invité le Secrétaire général à aider le Conseil à organiser un deuxième dialogue en 1999. Dans sa résolution 53/169, l'Assemblée a suggéré d'examiner, dans le cadre de ce dialogue, les moyens d'optimiser les avantages et de réduire le plus possible les répercussions négatives de la mondialisation et de l'interdépendance, en particulier sur les pays en développement.

La deuxième réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods a eu lieu le 29 avril 1999, à la suite de la réunion du Comité de développement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Une brève note d'information définissant les problèmes et les questions relatifs au thème «Fonctionnement des marchés financiers internationaux et stabilité du financement du développement» a été établie par l'ONU en collaboration avec la Banque et le Fonds. La réunion a rassemblé de nombreux ministres et hauts responsables spécialistes des questions relatives à la coopération dans le domaine du développement, de

l'économie et des finances. La nécessité de filets de sécurité sociale dans le nouveau système financier ainsi que d'une cohérence et d'une complémentarité plus grandes entre l'ONU et la Banque mondiale, y compris sur le terrain ont été mises en relief parmi les sujets examinés. Les participants à la réunion se sont également déclarés favorables au financement du processus de développement.

## **IV. Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

6. Les paragraphes 76 à 78 de l'annexe I à la résolution 50/227 de l'Assemblée générale contiennent des dispositions visant les organes directeurs des fonds et programmes de développement des Nations Unies. Au paragraphe 76, l'Assemblée a demandé aux Conseils d'administration d'étudier les changements à apporter à leurs ordres du jour et aux modalités d'établissement et de présentation de leurs rapports, et de réexaminer le nombre et le calendrier de leurs réunions et de leurs sessions, afin de continuer à rationaliser leurs

méthodes de travail. Au paragraphe 77, elle a demandé aux organes directeurs de montrer, dans les rapports qu'ils établissent, comment ont été appliquées les orientations générales et les modalités de coordination définies par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et de présenter des recommandations précises concernant de nouvelles mesures à prendre. Au paragraphe 78, elle leur a demandé de faciliter la participation effective des États Membres ou des États observateurs aux sessions des Conseils d'administration, et de réexaminer à cet effet leurs dispositions pertinentes, leurs méthodes de travail et leurs règlements intérieurs. On trouvera récapitulées dans les paragraphes qui suivent les mesures prises par les conseils d'administration pour donner effet à ces recommandations.

	<i>PNUD/FNUAP</i>	<i>UNICEF</i>	<i>PAM</i>
<b>Application des orientations générales définies par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social<sup>1</sup></b>	<p>Ces deux organismes sont guidés par les résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'examen triennal des activités opérationnelles et par la résolution 1998/27 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 1998, relative à la présentation de rapports au Conseil par les fonds et programmes des Nations Unies. En 1999, ils ont aussi été guidés par la résolution 1998/44 du Conseil en date du 31 juillet 1998 ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Les conclusions concertées adoptées lors du débat du Conseil consacré aux affaires humanitaires en 1998 et la résolution 53/192 de l'Assemblée en date du 15 décembre 1998 constituent d'importants textes prévoyant l'intégration des activités opérationnelles et de l'aide humanitaire, domaine dont ces deux organismes rendaient compte au Conseil. Conformément à la résolution 50/227 de l'Assemblée, le Conseil d'administration a adopté des dispositions définissant les stratégies de financement pour les deux organismes en 1998 et au début de 1999. Dans sa décision 98/23 du 23 septembre 1998, le Conseil d'administration a décidé que le PNUD devrait élaborer un cadre de financement pluriannuel intégrant les objectifs des programmes, les ressources, le budget et les résultats dans le but d'accroître les ressources de base. Ce cadre serait présenté au Conseil à sa troisième session ordinaire de 1999. La première session consacrée au financement a eu lieu lors de la deuxième session ordinaire de 1999.</p> <p>Dans sa décision 98/24 du 23 septembre 1998, le Conseil d'administration a décidé que le FNUAP élaborait un cadre de financement pluriannuel et, dans sa décision 99/5 du 16 avril 1999, il a prié le Directeur exécutif de chercher à lui présenter à sa première session ordinaire de l'an 2000 le premier cadre pluriannuel et décidé de tenir sa première session de financement lors de sa deuxième session ordinaire de l'an 2000.</p>	<p>À sa première session ordinaire de 1999, le Conseil d'administration a examiné la suite donnée aux résolutions du Conseil relatives aux activités opérationnelles de développement de l'ONU, y compris la coordination des fonds et programmes des Nations Unies au niveau des pays et du Siège ainsi que la suite donnée à la Conférence de Beijing et à d'autres conférences et sommets des Nations Unies.</p> <p>En conséquence, le Conseil a examiné huit notes de pays présentées ainsi que les résumés régionaux des examens à mi-parcours et des principales évaluations, et il a formulé des observations à ce sujet.</p> <p>Le Conseil a également adopté la stratégie de l'UNICEF relative à la mobilisation des ressources dans le contexte général d'un cadre stratégique de financement.</p>	<p>Le Conseil d'administration du PAM établit désormais systématiquement un programme de travail annuel qui comprend l'examen des orientations générales et les modalités de coordination définies par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Conférence/Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que les décisions du Conseil d'administration sur les activités de suivi.</p> <p>Comme suite à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1993, un groupe de travail a été constitué en 1998 pour réviser le règlement intérieur du Conseil. Ce dernier a adopté à sa première session ordinaire, en février 1999, le nouveau règlement élaboré sur la base des meilleures pratiques suivies par le Conseil économique et social, la FAO et d'autres fonds et programmes.</p>

	<i>PNUD/FNUAP</i>	<i>UNICEF</i>	<i>PAM</i>
	<p>Conformément à la résolution 52/188 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1997, le FNUAP a présenté au Conseil d'administration un rapport sur les résultats du Forum international sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue à La Haye.</p>		
<b>Rationalisation des méthodes de travail des organes directeurs</b>	<p>Trois sessions ordinaires et une session annuelle ont eu lieu en 1998 et des sessions analogues sont prévues pour 1999. En 1998, 51 réunions officielles ont été tenues, dont celles du groupe de travail spécial à composition non limitée chargé de la stratégie de financement du PNUD. En 1999, tout comme en 1998, les premières sessions ordinaires ont été consacrées essentiellement à l'examen des problèmes du PNUD, tandis que les deuxièmes portaient principalement sur ceux du FNUAP. Le Secrétaire consulte périodiquement les secrétariats de l'UNICEF et du PAM pour éviter un chevauchement des réunions.</p> <p>Le Conseil d'administration approuve un projet de plan de travail annuel à sa troisième session ordinaire et la version définitive à la première session ordinaire d'une année donnée. Ce plan permet d'assurer une planification efficace et transparente pour l'année à venir. Les questions intéressantes à la fois le PNUD et le FNUAP sont examinées dans le cadre de séances communes (par exemple, rapports au Conseil économique et social, audit et contrôle internes, rapports du Comité des commissaires aux comptes, déplacements sur le terrain).</p>	<p>Le Conseil d'administration a adopté son programme de travail pour 1999 à sa deuxième session ordinaire en septembre 1998. Il a été décidé que le Conseil pourrait s'acquitter de sa charge de travail en trois sessions si les questions inscrites à l'ordre du jour étaient rationalisées et chaque session était consacrée à un groupe de questions apparentées.</p> <p>Le secrétariat de l'UNICEF continue d'organiser des réunions d'information préalables quelques semaines avant les sessions du Conseil d'administration afin de laisser plus de temps pour les consultations entre les délégations à New York et les capitales, de même qu'entre les délégations et le secrétariat.</p>	<p>Le Conseil tient normalement une session annuelle et trois sessions ordinaires par an. Par souci d'économie, la deuxième session ordinaire et la session annuelle ont lieu immédiatement l'une après l'autre. Le secrétariat organise des réunions d'information avant chaque session. En 1998, le Bureau a tenu neuf réunions pour établir un plan de travail, organiser les sessions et faciliter le dialogue. Trois groupes de travail ont été créés en 1998 pour s'occuper des questions ci-après : ressources et financement à long terme, répartition des sièges et règlement intérieur. Au total, 21 réunions ont eu lieu au cours de l'année. Afin de familiariser les nouveaux représentants permanents avec les activités du Programme, deux réunions d'information présession ont eu lieu en 1998.</p> <p>Au cours de la session, les déclarations et discours sont découragés et les débats doivent se cantonner à la question directement à l'étude. Le Président peut également limiter le temps de parole en vertu des nouveaux pouvoirs qui lui ont été conférés.</p> <p>À la fin de chaque session du Conseil, ce dernier approuve un document succinct contenant les décisions et/ou recommandations essentielles. Un bref résumé est également envoyé aux membres. La production de la documentation continue d'être rationalisée et tous les documents officiels du Conseil sont affichés, dans les quatre langues officielles, sur le site Web du PAM.</p>



	<i>PNUD/FNUAP</i>	<i>UNICEF</i>	<i>PAM</i>
<b>Participation d'observateurs</b>	<p>Le règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP (DP/1997/32) adopté à la session annuelle de 1997 contient au paragraphe 1 de l'article 16 la disposition ci-après : «Tout État membre du PNUD ou du FNUAP qui n'est pas membre du Conseil d'administration peut assister aux séances du Conseil et, conformément aux résolutions 48/162 et 50/227 de l'Assemblée générale, qui encouragent notamment la participation effective des États membres observateurs et des États observateurs, peut participer aux délibérations sans droit de vote».</p> <p>Tous les membres du Programme sont invités à participer aux sessions consacrées au financement du PNUD et du FNUAP.</p>	<p>Le règlement intérieur du Conseil d'administration garantit le droit des observateurs de participer à toutes les séances officielles et officieuses. La documentation est distribuée aux observateurs intéressés. Certains documents du Conseil d'administration sont affichés à l'avance sur le site Intranet de l'UNICEF où les États membres, les pays observateurs, les comités nationaux de l'UNICEF et les bureaux extérieurs peuvent les consulter.</p>	<p>Les États membres qui ne sont pas élus au Conseil ont la faculté de participer à ses délibérations sans droit de vote. Les États observateurs peuvent aussi recevoir tous les documents du Conseil portant sur les points inscrits à l'ordre du jour provisoire. La participation des observateurs a été codifiée dans le nouveau règlement intérieur que le Conseil d'administration a adopté en janvier 1999.</p>

<sup>1</sup> Conformément à la résolution 1995/51 du Conseil économique et social en date du 28 juillet 1995, une session commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM a eu lieu le 25 janvier 1999. Les participants ont examiné les principaux domaines se prêtant à une action concertée en 1999, tels que les courants de ressources, le suivi des conférences internationales, l'emploi d'indicateurs communs, l'harmonisation des cycles de programmation et la mise en commun des locaux et services. Le système des coordonnateurs résidents, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le bilan commun de pays, et les liens entre le développement et l'aide humanitaire ont également été examinés à cette occasion.